district de LOIRE-ATLANTIQUE

Le PASS VACCINAL - à partir de 16 ans

pass COVID-19 vaccinal

à partir du 15 février 2022

EN L'ABSENCE D'UN PASS VACCINAL VALIDE, TOUTE PERSONNE DE 16 ANS OU PLUS N'EST PAS AUTORISÉE À ACCÉDER À UNE ENCEINTE SPORTIVE ET PAR CONSÉQUENT, NE PEUT PRENDRE PART NI AUX ENTRAÎNEMENTS, NI AUX RENCONTRES.

JE NE SUIS PAS VACCINÉ

- JE N'AI PAS EU LE COVID → PAS DE PASS VACCINAL
- J'AI EU LE COVID → PASS VACCINAL VALIDE 11 JOURS APRÈS LE TEST POSITIF, POUR 4 MOIS
- PRÉSENTER UN CERTIFICAT DE CONTRE-INDICATION À LA VACCINATION COVID. → PASS VACCINAL VALIDE

JE N'AI REÇU QU'UNE DOSE

- JE N'AI PAS EU LE COVID → PAS DE PASS VACCINAL
- J'AI EU LE COVID AVANT LA PREMIÈRE DOSE
- J'AI EU LE COVID PLUS DE 15 JOURS APRÈS LA PREMIÈRE DOSE

→ PASS VACCINAL VALIDE À CONDITION DE FAIRE MON RAPPEL DANS LES 4 MOIS* POUR LES PLUS DE 18 ANS ET 1 MOIS (ASTRAZENECA, PFIZER ET MODERNA) OU 2 MOIS (JANSSEN)

J'AI REÇU DEUX DOSES

- JE N'AI PAS EU LE COVID → PASS VACCINAL VALIDE À CONDITION DE FAIRE MON RAPPEL DANS LES 4 MOIS* POUR LES PLUS DE 18 ANS ET 1 MOIS
- J'AI EU LE COVID AVANT OU APRÈS LA DEUXIÈME DOSE → PASS VACCINAL VALIDE SANS DÉLAI D'EXPIRATION

J'AI REÇU TROIS DOSES

→ PASS VACCINAL VALIDE

* DOSE DE RAPPEL NON OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 18 ANS

=> CE QUI CHANGE AU 15 FÉVRIER 2022

district de LOIRE-ATLANTIQUE

Le PASS SANITAIRE - à partir de 12 ans jusqu'à 15 ans

à partir du 24 janvier 2022

pass COVID-19 sanitaire

EN L'ABSENCE D'UN PASS SANITAIRE VALIDE, TOUTE PERSONNE DE 12 ANS JUSQU'À 15 ANS N'EST PAS AUTORISÉE À ACCÉDER À UNE ENCEINTE SPORTIVE ET PAR CONSÉQUENT, NE PEUT PRENDRE PART NI AUX ENTRAÎNEMENTS, NI AUX RENCONTRES.

JE NE SUIS PAS VACCINÉ

- PRÉSENTER UN TEST PCR OU ANTIGÉNIQUE NÉGATIF → PASS SANITAIRE VALIDE PENDANT 24 HEURES
- PRÉSENTER UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT DE LA COVID-19 → PASS SANITAIRE VALIDE 11 JOURS APRÈS LE TEST POSITIF, POUR 6 MOIS
- PRÉSENTER UN CERTIFICAT DE CONTRE-INDICATION À LA VACCINATION COVID. → PASS SANITAIRE VALIDE

J'AI REÇU UNE DOSE

- JE N'AI PAS EU LE COVID → PASS SANITAIRE VALIDE AVEC UN TEST NÉGATIF DE MOINS DE 24 HEURES
- J'AI EU LE COVID AVANT LA PREMIÈRE DOSE → PASS SANITAIRE VALIDE (DOSE DE RAPPEL NON OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 18 ANS)
- J'AI EU LE COVID PLUS DE 15 JOURS APRÈS LA PREMIÈRE DOSE → PASS SANITAIRE VALIDE (DOSE DE RAPPEL NON OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 18 ANS)

J'AI REÇU DEUX DOSES / J'AI REÇU TROIS DOSES

→ PASS SANITAIRE VALIDE